



Huissier de justice Karis formation

Par **Nat85**, le **29/12/2016** à **12:05**

Bonjour,

Voilà il y a 3 ans je me suis inscrite chez karis formation pour une formation de coiffure. J'ai eu des soucis financiers très compliqués ensuite je me suis séparée et j'ai mon fils à charge déjà difficulté à payer mes loyers. J'ai dit à karis avec lettre avec AR que je stoppais les prélèvements et demandais la résiliation sauf que le délai de 3 mois comme il disait était fini donc pas eu le choix. J'avais stipulé que j'avais après plusieurs demandes qu'on m'envoie mon 2ème colis puisque les 3/4 des cours étaient faits jamais eu de nouvelles. Donc je me suis documentée et j'ai vu que je n'étais pas la seule dans ce cas. Ils m'ont harcelé par téléphone SMS et mail via ma boîte perso sur le site. J'ai donc décidé moi aussi de faire la morte à leur menace. Ça fait maintenant plus de 2 ans. J'ai reçu une lettre d'huissier pour me réclamer les 1.541 € sauf que cette somme je ne l'ai absolument pas et je leur ai dit que le pdg de karis était aussi derrière le huissier de justice qui m'appelait aujourd'hui. Que la trouille ça marchait pas avec moi elle a essayé de me couper la parole. Elle a essayé d'avoir ma nouvelle adresse j'ai refusé de lui donner. J'ai quand même peur parce que financièrement je suis pas en mesure de faire le moindre versement qu'il soit. Je n'ai absolument jamais reçu de courrier avec AR et maintenant ça fait plus de 2 ans donc ils devraient me foutre la paix maintenant. Dites moi que j'ai pas de soucis à me faire svp. ..

Je vous remercie de votre aide. En plus la lettre de ce huissier m'a l'air pas clair. Les courriers officiels ne sont pas grisés et j'ai jamais vu un huissier se faire payer par CB.

J'attends de vos nouvelles merci énormément.